FRC 18051
Case FRC 20177

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

DISCOURS

DE

JEAN-AIMÉ DELACOSTE,

DÉPUTÉ DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE,

Sur la levée des conscrits de ce département.

Séance du 21 frimaire an 7.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

LE département de la Charente-Inférieure ne vous a point occupés de scissions et de doubles assemblées; il ne vous a donné aucun motif d'inquiétude sur sa tranquillité intérieure et pour la sûreté de ses côtes; il s'est plus occupé du soin de réparer ses pertes, que de celui de vous demander des indemnités : mais, dès qu'il a fallu fournir de nouveaux défenseurs à la cause de la liberté, il a eu la noble ambition de fixer les regards des deux Conseils.

THE NEWBERRY LIBRARY

Les administrateurs de ce département nous ont informés, le 12 de ce mois, que *nos jeunes citoyens de la première classe des conscrits appelés à la défense de la patrie y volent avec un empressement qui ne peut être comparé qu'à celui que montrèrent leurs aînés dans les premiers temps de notre heureuse révolution;*

Que leur nombre étoit dès lors de deux mille cinq cents, que leur départ a été pour eux une fête; qu'ils ont été accompagnés, jusqu'à une distance assez éloignée, par les autorités civiles et militaires du chef-lieu, précédés d'une musique guerrière, et aux cris mille fois répétés de vive la République !

C'est avec une douce satisfaction que je remplis le vœu des administrateurs de mon département, qui viennent d'acquérir de nouveaux droits à notre reconnoissance par le zèle avec lequel ils ont rempli cette importante et délicate partie de leurs fonctions.

Sans rien ôter au mérite de ces fonctionnaires publics, je dois aussi à mes concitoyens du département de la Charente-Inférieure le tribut d'éloges qu'il seroit injuste de ne pas acquitter.

Dignes descendans des amis de la liberté qui, en 1628, entreprirent de lutter contre la tyrannie, et qui auroient fait devancer la révolution d'un siècle s'ils n'eusseut éprouvé la trahison de cette nation qui parla toujours de liberté, et se crut, comme elle le croit encore, appelée à protéger le despotisme, mes compatriotes étoient, j'ose le dire, préparés à la révolution : leur courage n'attendoit que le premier signal. A peine a-t-il été donné, qu'ils ont volé, en bataillons nombreux, vers toutes nos armées; par-tout ils ont mérité des éloges et signalé leur bravoure.

La mémoire des victoires de Lodi et d'Arcole transmettra à la postérité les noms des braves de mon pays qui les ont cimentées de leur sang; noms que le héros d'Italie, que la victoire a suivi et suit encore sur les bords du Nil à la tête de la légion de la Charente-Inférieure, s'est plu à proclamer.

Tels sont les aînés que vont suivre et imiter nos deux mille cinq cents conscrits. Ceux-ci seront dignes des premiers si les victoires rapides qui punissent les rois agresseurs et perfides, et qui hâtent le retour de la paix, leur laissent encore des lauriers à cueillir.

Je demande mention au procès-verbal du zèle civique des jeunes citoyens et de celui des administrateurs du département de la Charente-Inférieure.

Je dépose la lettre de ces administrateurs sur le bureau.

L'administration centrale du département de la Charente-Inférieure, aux citoyens Représentans députés du département de la Charente-Inférieure.

Saintes, le 12 frimaire, an 7 de la République française, une et indivisible.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

Vous apprendrez sûrement avec une satisfaction égale à celle que nous éprouvons à vous l'annoncer, que ceux de nos jeunes citoyens de la première classe des conscrits appelés à la défense de la patrie y volent avec un empressement qui ne peut être comparé qu'à celui que montrèrent leurs aînés dans les premiers temps de notre heureuse révolution.

Déja les deux premiers détachemens de cette jeunesse intéressante sont en route pour Toulouse, lieu de rassemblement désigné par le ministre de la guerre. Ces premiers départs ont été pour ces jeunes citoyens de vrais jours de fête. Ils sont partis en chantant les airs chéris des républicains, et aux cris mille et mille fois répétés de *vive la République!*

Le premier détachement, qui étoit composé des conscrits de la commune et du canton de Saintes, a été accompagné, jusqu'à une distance assez éloignée, par toutes les autorités civiles et militaires de ce chef-lieu, précédées

988

par les tambours et la musique de la garde nationale sédentaire.

Nous vous prions, citoyens représentants, de vouloir bien faire connoître aux deux Conseils le généreux dévouement des citoyens du département de la Charente-Inférieure.

Salut et fraternité.

Signé, BOUISSEREND, *président*; BOICHOT, LOUIS FLORMOY, BARTHELEMI, LERIGET, *administrateurs*.

LAGAROSSE, *commissaire du Directoire exécutif*.

ROY, *secrétaire-général*.

Nota. 1°. Le nombre des conscrits est porté à 2,500 par une lettre du commissaire.

2°. Nous apprenons que les autres détachemens de cette *intéressante jeunesse* sont partis comme les deux premiers.

3°. Le Conseil des Anciens a ordonné la mention au procès-verbal, et l'impression de la lettre et du discours.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Nivose an 7.